

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 17/03/2023
Date d'affichage : 17 /03/2023

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné Jean-Michel GAMORE) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-022 : Approbation du compte administratif 2022 de la Commune

Sous la présidence de M. le Maire ; le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 331 175,85 €
Recettes	1 503 210,67 €

Excédent de clôture : 172 034, 82 €

Investissement

Dépenses	720 043, 65 €
Recettes	1 602 709, 55 €

Excédent de clôture : 882 665, 90 €

Restes à réaliser : 286 943, 24 € en dépenses et 187 984, 70 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2022.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Daniel PEYROL

Secrétaire de séance



Yves COURBIS

Maire


